

Appel à cotisation 2024 C.A.U.E 60

QUI SOMMES NOUS ?

Le C.A.U.E de l'Oise est constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'Architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de chargées de communication et de responsables administratifs et informatique pour répondre à sa mission auprès de ses publics :

■ En développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

■ En contribuant directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des collectivités dans les domaines de l'urbanisme et de la construction.

■ En fournissant à chacun les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

POURQUOI ADHÉRER ?



Des conseils en architecture, urbanisme et paysage



Des conférences, débats, projections et expositions



Des formations techniques et des informations pratiques



Des animations et des journées de découverte



Des ressources et des documentations spécialisées.

MONTANT DES COTISATIONS 2024

LES INTERCOMMUNALITÉS

• De 10001 à 20000 habitants	720 euros
• De 20001 à 40000 habitants	960 euros
• De 40001 à 50000 habitants	1200 euros
• Plus de 50001 habitants	1440 euros

LES ADHÉRENTS SPÉCIFIQUES

• Etablissement scolaire , Association, Professionnel, Particulier, Autres	36 euros
---	-----------------

LES COMMUNES

• Jusqu'à 200 habitants	120 euros
• De 201 à 500 habitants	150 euros
• De 501 à 1000 habitants	210 euros
• De 1001 à 2000 habitants	300 euros
• De 2001 à 5000 habitants	480 euros
• De 5001 à 10000 habitants	900 euros
• De 10001 à 40000 habitants	1500 euros
• Plus de 40000 habitants	3000 euros

Bulletin d'adhésion 2024

C.A.U.E 60

FEUILLET À NOUS RETOURNER

A réception du bulletin et du règlement, le C.A.U.E validera votre adhésion.

Chaque demande d'adhésion, si elle est confirmée, fait l'objet d'une facturation via la plateforme Chorus.

Chaque demande de prestation doit faire l'objet d'une demande d'adhésion.

Aucune prestation ne pourra être rendue sans paiement de l'adhésion au préalable.

L'adhésion de la Communauté de Communes ne prend pas en compte celles des communes de son territoire.

STRUCTURE OU COMMUNE DEMANDEUSE

Nom

Interlocuteur

Email

Téléphone

Adresse

CP

Ville

N° SIRET

Population (pour les collectivités)

RÈGLEMENT

Le montant de la cotisation s'élevant à € est fait à l'ordre du C.A.U.E de l'Oise.

Date

Par ma signature, je m'engage à adhérer et accepte son paiement définitif.

Cachet et signature

BULLETIN D'ADHÉSION ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À NOUS RETOURNER

C.A.U.E DE L'OISE
4 rue de l'Abbé du Bos
60 000 BEAUVAIS
contact@caue60.com

SIRET : 318 800 083 000 46

CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE
IBAN : FR76 1870 6000 0097
5446 1143 028